

## ACCORD DE PARTENARIAT COMMERCIAL Entre les parties

Enseigne\* : .....

Adresse complète\* : .....

.....

Code Postal\* : ..... Ville\* : .....

Téléphone\* : .....

Email (Public)\* : .....

Site\* : ..... N°SIREN : .....

\* Ces informations seront utilisées sur le site Internet

Le site « Marseille VIP » représenté par Daniel Vanetti  
-30 rue du Dr Jean Fiolle - 13006 Marseille  
Tél : 06.95.06.15.50 - Mail : contact@marseillevip.com

Marseille VIP - RCS BORDEAUX  
- N° SIRET : 50814871500024  
- Code APE : 4791B

Régie publicitaire : marseillevip.com et ses redirections

Contact Commercial : .....
Téléphone Commercial : .....

### OBJET DE L'ACCORD :

- Marseille VIP réalise la promotion, par l'intermédiaire de son site Internet, de l'offre du prestataire concerné par l'adresse de l'enseigne
- Le prestataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Marseille VIP ainsi que les conditions particulières présentes sur ce document.
  - Le prestataire s'engage à appliquer l'offre promotionnelle aux détenteurs des Pass Marseille VIP (édition officielle ou édition limitée) en cours de validité, et ceux sans autre condition que celles exposées plus bas lors de la signature du document.
  - Le prestataire s'engage à prévenir le personnel de l'offre ci-après
  - L'offre promotionnelle proposée est soumise pour une durée d'1 an automatiquement renouvelable, afin de la modifier, de la supprimer, ou de soumettre une nouvelle offre, merci de nous contacter par courrier à l'adresse ci-dessus.
  - Le prestataire certifie que les photos fournies sont libres de droits, et autorise Marseille VIP à utiliser les éléments (textes et photos) qu'il lui fournit pour des publications sur le site Internet ou sur autres supports de communications utilisés par Marseille VIP

### CONDITIONS PARTICULIERES :

**DESCRIPTIF DE L'OFFRE :** .....

.....

.....

**PHOTOS :** (Merci de fournir votre logo ainsi que 2 à 3 images libres de diffusion de vos activités dans les 3 jours)

### CONDITIONS DE L'OFFRE :

Horaires d'ouverture : .....

Réservation obligatoire ? ....., au (tel) : .....

Offre cumulable avec autres promotions en cours ? .....

Autres conditions particulières : .....

.....

.....

### APPLICATION DE L'OFFRE :



Offre réservée aux porteurs du Pass Marseille VIP

### REPRESENTATION DE L'ENSEIGNE :

Prénom : ..... Nom : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : .....

Ces informations ne seront utilisées que pour la correspondance et en aucun cas communiquées sur le site Internet ou à un tiers.

Fait à : ..... le .....

**Marseille VIP**

**Le prestataire**  
Caché et signature précédés  
de « lu et approuvé »

## Dépôt d'offre(s) promotionnelle(s) :

Le dépôt d'offre promotionnelle est 100% gratuit, vous pouvez soumettre autant d'offres que vous le souhaitez.

Si l'offre d'un professionnel est acceptée. Son intégration se fait généralement sous huitaine, Marseille VIP ne s'engage toutefois aucunement en terme de délai et ne pourra être tenu responsable de délais supplémentaires avant la parution de votre offre.

Marseille VIP se réserve le droit d'accepter ou non les offres soumises. Nous pourrions alors vous tenir informé de notre décision.

En déposant une offre sur Marseille VIP, vous vous engagez à être décisionnaire de l'entreprise, ou mandaté par le gérant ou dirigeant.

## Application des avantages VIP

Le partenaire ayant soumis une offre s'engage à appliquer le tarif promotionnel consenti à tous les porteurs de l'un des Passes Marseille VIP en vigueur, et ce qu'il l'ait fait par écrit, email, ou via le site Internet [www.marseillevip.com](http://www.marseillevip.com).

Le partenaire devra prévenir l'ensemble de son personnel des offres Marseille VIP proposées afin de les préparer à accueillir les clients détenteurs du Pass Marseille VIP.

Marseille VIP édite plusieurs types de cartes dont la forme et la couleur sont amenés à changer chaque année ou sur demande pour un client, une entreprise, une collectivité ; le professionnel partenaire de Marseille VIP s'engage à se tenir informé auprès de Marseille VIP des différents Passes en circulation afin d'appliquer les réductions consenties à tous les clients détenteurs d'un des dits Pass Marseille VIP de l'année en cours. Le professionnel partenaire s'engage également à prévenir l'intégralité de son personnel des accords en vigueur et des différents Passes utilisables.

Sur demande par courrier, Marseille VIP pourra envoyer un exemplaire d'un des Passes en vigueur au partenaire professionnel !

Le partenaire est seul responsable de l'application des conditions engagées avec Marseille VIP, qui ont été entendues conjointement, Marseille VIP ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de non application de l'offre promotionnelle contractée par le professionnel partenaire.

Les clients sont invités à nous tenir informé par email afin que nous puissions vérifier la cause de ce refus ou de cette simple erreur du partenaire ou d'un de ses subalternes et disposent d'une zone de commentaires sur votre fiche partenaire. En cas de non application des avantages VIP aux porteurs du Pass Marseille VIP, le client pourra apposer un avis négatif dans la partie commentaire de votre fiche partenaire. Marseille VIP pourra être amené à supprimer toutes les fiches et pages du partenaire en cas de problèmes avérés.

En cas de plainte pour prestation de mauvaise qualité, Marseille VIP pourra être amené à supprimer toutes les fiches et pages du partenaire.

Les offres et partenaires présents sur le site présentent les offres promotionnelles actuelles, elles peuvent être amené à être supprimées, renouvelées ou non. Marseille VIP ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de disparition accidentelle ou décidée d'une offre promotionnelle ou d'un établissement.

## VALIDITE DES OFFRES

Les offres présentes sur le site sont celles proposés par les professionnels à Marseille VIP, Marseille VIP ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'une éventuelle non application de l'avantage et ce quelqu'en soit la cause (oubli du personnel, fermeture de l'établissement, etc.). Les offres soumises à Marseille VIP le sont pour une durée d'un an automatiquement renouvelable à terme, afin de modifier ou supprimer toute offre, le partenaire devra informer Marseille VIP de sa volonté par email et courrier.

Marseille VIP effacera la fiche du dit partenaire après enquête, pour ce faire le partenaire professionnel ou le client détenteur du Pass' Marseille VIP pourront informer nos services de la fermeture d'un établissement ou d'un problème dans l'application d'une réduction via [contact@marseillevip.com](mailto:contact@marseillevip.com)

Les goodies (produits dérivés) de Marseille VIP (vêtements, porte-clé, etc.) ne donnent pas accès aux réductions présentes sur le site [www.marseillevip.com](http://www.marseillevip.com), seul le Pass de l'année civile en cours est valable pour donner accès aux réductions.

## Création de Pass' à la demande

Les entreprises ou collectivités peuvent demander la création personnalisée de Pass' Marseille VIP en série limitée pour l'usage de leur membre par commande groupée ou pour la revente. Marseille VIP pourra alors prendre en charge la création de la dite carte, ou la déléguer au client ou à une tierce partie; dans tous les cas le client commandeur de la carte personnalisée s'engage à vérifier tout éventuels droits restrictifs, droits de propriétés d'utilisation des termes et images qu'il souhaite voir figurer sur son Pass' personnalisé avant d'en soumettre ou requérir l'intégration sur le Pass'.

Les Pass' Marseille VIP personnalisés ont, par défaut, une durée de validité d'une année civile, cette année figure sur la carte. Par exception, les Pass' Marseille VIP personnalisés ou non pourront être amenés à avoir une période de validité plus étendue, ce qui fera l'objet d'une mention sur le Pass' ou information de Marseille VIP.

## Les Pass' Marseille VIP 2014



Merci d'appliquer les réductions consenties à tous les détenteurs d'une carte Marseille VIP valide ci-dessus. Ils donnent accès à toutes les offres présentes sur le site Marseille VIP durant l'année 2014, merci d'en prévenir l'intégralité de votre personnel afin de faciliter la transaction aux membres détenteurs d'une carte Marseille VIP. En cas de doutes, n'hésitez pas à nous contacter pour une vérification !